

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 23 juin 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 16/06/2025

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de M. De LAGARDE Vincent),
MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI
Christine), M. BOUCHON Christophe, MME BOUSQUET Audrey (Procuration
de MME LAGHZAoui Nawal), M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M.
KROL Alfred (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), MME BLANCO
LIQUIÈRE Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe
(Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME COBOURG Monique (Procuration
de M. GOZÉ Émile), M. COSQUER Cyril, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY
Michel, M. JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), M.
PAULIN Samuel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 16/06/2025

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME
CONDOMINES MAUREL Nadine), M. De LAGARDE Vincent (Procuration à
M. DUFOUR Thierry), M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACERES
Philippe), M. GOZÉ Émile (Procuration à MME COBOURG Monique), MME
LAGHZAoui Nawal (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), MME
MALAQUIN Hélène (Procuration à M. KROL Alfred), M. TROUCHES Michel
(Procuration à M. JOUANY Claude).

Absents : M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. COSQUER Cyril.

N° DEL2025-30 : Tarifs et conventions de fourniture de repas à la crèche associative « Les Lucioles » et à l'association Familles Rurales de Puygouzon 2025-2026.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la cantine scolaire
municipale élabore depuis la rentrée scolaire 2013 les repas du centre de loisirs « Le Diabolo »
et de la crèche « Les Lucioles », fournis auparavant par la maison de retraite de Puygouzon.

Il rappelle également que depuis la rentrée scolaire 2022-2023, les repas fournis aux
animateurs de l'A.L.A.E. et du Centre de Loisirs sont facturés à l'association Familles Rurales
de Puygouzon.

À cette fin, il est proposé au conseil municipal d'établir des conventions de fourniture de repas
avec les deux associations gestionnaires et de fixer les tarifs respectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'association Familles Rurales de
Puygouzon et l'association Les Lucioles les conventions annuelles de fourniture
des repas.

- **DÉCIDE** de modifier les tarifs des repas pour l'année scolaire 2025-2026 pour les enfants de la crèche comme suit :

- pour les enfants de la crèche :

Tarif grands	2,60 € le repas
Tarif bébés	1,80 € le repas

- **DÉCIDE** de **ne pas augmenter** les tarifs des repas pour l'année scolaire 2025-2026 pour les enfants et employés de l'association Familles Rurales de Puygouzon et de les fixer comme suit :

- pour les enfants du Diabolo : **4,65 € le repas**

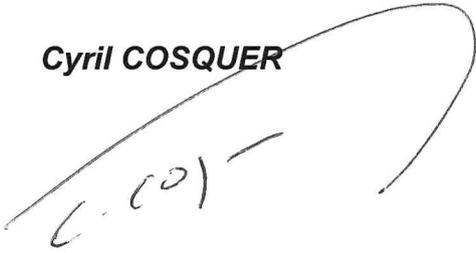
- pour les employés de l'association Familles Rurales de Puygouzon :

6,00€ le repas

*Ainsi délibéré, les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance

Cyril COSQUER



Le Maire

Thierry DUFOUR

